

N°: 27

Date réception Préfecture :

Conseil du 28/09/2015	Identifiant : 2015-0269	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 VILLE DE POITIERS poitiers DIRECTION ANIMATION ET VIE LOCALE SERVICE JEUNESSE ET MAISONS DE QUARTIERS - VIE ETUDIANTE Centre d'Activité Maisons de Quartiers	Titre : Désignation du Jury pour l'appel à projet concernant une mission d'animation et de développement du quartier des Couronneries Etudiée par : Le Bureau municipal du 07/09/2015 La commission Bien vivre ensemble et vie dans les quartiers du 10/09/2015 La commission des Finances du 21/09/2015	
	Rapportée par :	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 10. Divers

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : développer les solidarités de l'Agenda 21 de Grand Poitiers.

La Ville de POITIERS mène de longue date une politique d'animation et de développement de son territoire à travers des maisons de quartier et un tissu associatif qui s'appuie largement sur l'implication et l'initiative de ses habitants.

Cette orientation est animée par la volonté de lutter contre toutes les formes d'exclusion ou de discrimination dans un esprit d'adaptation permanente des interventions auprès de la population suivant les évolutions sociologiques et démographiques qu'elle connaît (paupérisation, isolement, vieillissement, accroissement de la diversité culturelle au sein des quartiers...).

La Ville de POITIERS procède actuellement à un appel à projet pour conventionner, avec un opérateur associatif, la mission d'animation et de développement du quartier des Couronneries. La mission se structure autour de la gestion d'un centre socioculturel agréé par la CAF de la VIENNE.

Le conventionnement couvre une durée de 4 années (2016/2019) et garantit au bénéficiaire de l'appel à projet, l'octroi de ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Le projet s'attache à répondre aux besoins et attentes de la population des Couronneries en accord avec les orientations de la collectivité et de la CAF de la Vienne. Dans l'ensemble de ses dimensions, le projet s'appuie sur l'implication des habitants et usagers.

La date limite de dépôt de dossier est fixée au le 15 octobre 2015. Un jury se réunira pour choisir le projet lauréat, dans un délai de 1 mois à compter de cette date. Pour étayer sa décision, le jury pourra précédé à l'audition des porteurs de projet.

Composition du Jury :

Présidente avec voix délibérative :

- Madame Nathalie RIMBAULT-RAITIERE, Adjointe aux Maisons de Quartier.

Membres titulaires avec voix délibérative :

- Madame Laurence VALLOIS-ROUET, Adjointe à l'Education et l'Egalité des Chances ;
- Madame Christine BURGERES, Conseillère Municipale Déléguee à la Politique de la Ville et la Solidarité ;
- Monsieur Michel BERTHIER, Adjoint à la Culture ;
- Monsieur Jules AIME, Conseiller Municipal Délégue aux Maisons de quartier.

Suppléants :

- Madame Jacqueline GAUBERT, Adjointe à la Vie de Quartier, aux Budgets Participatifs et à la Citoyenneté ;
- Madame Éliane ROUSSEAU, Adjointe à l'Espace Public et à la Propreté ;
- Monsieur François BLANCHARD, Adjoint à la Jeunesse et la Vie Etudiante.
- 1 Représentant de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne.

Membres associés :

- Madame Anne PIGNON, Directrice Générale Adjointe Animation Vie Locale ;
- Monsieur Vincent LE ROUX, Directeur Jeunesse Maisons de quartier – Vie Etudiante

Les critères : La pertinence et l'opportunité du projet seront appréciées à partir de la capacité du porteur de projet à s'inscrire dans une démarche participative ; de sa capacité à travailler en partenariat ; de la qualité méthodologique du projet ; de l'adéquation du projet au contexte territorial ; de la clarté et la transparence du mode de gouvernance énoncé et de la capacité du porteur de projet à s'inscrire dans une démarche évaluative.

Décision proposée au vote : Il est proposé au Conseil Municipal de donner pouvoir au jury cité ci-avant, pour analyser les projets, entendre éventuellement les porteurs et choisir la candidature la plus appropriée.